



**C'est ce mardi 16 octobre 2018 que s'ouvre l'audience relative au contentieux postélectoral de l'élection présidentielle du 7 octobre dernière.**

En effet, au lendemain de la tenue du scrutin du 07 octobre dernier, le conseil constitutionnel organe chargé de la régularité de l'élection a été saisi par plusieurs candidats dépendants et indépendants qui ont au total introduits dix-huit recours en vue de l'annulation partielle et complète de l'élection qui, selon eux a été entaché de plusieurs irrégularités.

Au rang de ces plaignants nous pouvons citer le Pr Maurice Kamto candidat du mouvement pour la renaissance du Cameroun(MRC) qui a introduit une requête demandant l'annulation partielle des opérations électorales dans les bureaux de vote des régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, du Sud et de l'Est.

Pour Joshua Osih candidat du social démocratique front (SDF), sa requête demande essentiellement l'annulation complète de l'élection présidentielle. Le candidat du parti (UNIVERS) Cabral Libii à lui aussi introduit une requête en vue de dénoncer ses irrégularités qui ont émaillé le scrutin.

Notons que des 18 recours soumis au conseil constitutionnel, 15 requêtes demandant invalidation des résultats obtenus par Paul Biya, candidat du RDPC ont été soumis par des

candidats indépendants de l'élection présidentielle.

C'est donc à l'issue de cette audience, que la cour constitutionnelle pourra proclamer les résultats du scrutin du 07 octobre dernier.